

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 28 AOUT 2025 - 18h00



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Caveirac** étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Agnès GHELFI ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Guillaume BARAGNON ; Sophie LINGERAT ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Laurence MARTIN

Etaient absents excusés avec procuration : Christian ANDRE (pouvoir à Guillaume BARAGNON), Florence DUSSAUT (pouvoir à Sophie ESCUDIER), Marion BERLINE (pouvoir à Isabelle MAZAY), Sophie DENAT (pouvoir à Catherine LAPIERRE), Antoine GIRON (pouvoir à Odile GIOVANNELLI), Alice BROSSETTE (pouvoir à Elisabeth CRES), Marcel DESPROGES (pouvoir à Jean-Luc CHAILAN)

Etaient absents excusés sans procuration : -

Etaient absents non excusés sans procuration : Sophie GIMENO (retard), Bertrand LEDIEU

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers Présents : 18

Nombre de Conseillers Votants : 25

Nombre de Conseillers Absents ayant donné procuration : 7

Nombre de Conseillers Absents excusés sans procuration : 0

Nombre de Conseillers Absents non excusés sans procuration : 2

1°) Madame Sophie LINGERAT est désignée secrétaire de séance

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2025 à l'UNANIMITE.

3°) Énumération des points de l'ordre du jour de la séance

Rapport N°1- **Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande fonds de concours Nîmes Métropole - Annule et remplace la délibération n°20252606_49/377 du 26 juin 2025** - Rapporteur M. le Maire

Rapport N°2- **Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande subvention Conseil Départemental - Annule et remplace la délibération n° DE20241217_097/780 du 17 décembre 2024**- Rapporteur M. le Maire

Rapport N°3- **Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande subvention Région Occitanie - Annule et remplace la délibération n° DE20241217_096/779 du 17 décembre 2024** – Rapporteur M. le Maire

Rapport N°4- **Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande subvention ETAT – Fonds Vert - Annule et remplace la délibération n°20241217_094/777** – Rapporteur M. le Maire

Rapport N°5- **FINANCES - Actualisation à compter de l'année 2025 de la Redevance de l'abonnement d'Eau Brute** – Rapporteur O. GIOVANNELLI

Rapport N°6- **URBANISME- Acquisition d'une partie de la parcelle BC 198 – accès crématorium** – Rapporteur C. GUERRE

Rapport N°7- **Ressources Humaines - Création poste Adjoint administratif territorial - Suppression poste Technicien principal 1ère classe Modification du tableau des emplois permanents** – Rapporteur S. ESCUDIER

Rapport N°8- **Ressources Humaines - Création poste Adjoint technique territorial - Modification du tableau des emplois permanents** - Rapporteur S. ESCUDIER

4°) Décisions du Maire à annoncer (prises en vertu de l'article L. 2122-22 du C. G. C. T.)

Décision N° 9 "Prise le 26 juin 2025" "Marché relatif à l'entretien de l'éclairage public et la signalisation tricolore pour la période allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2028 attribué à :

- CITEOS (Santerne Camargue)

LOT 1 Entretien des installations d'éclairage public - Pour un montant HT annuel de 16 066,40 € soit TTC 19 279,68 €

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN

La Secrétaire de séance

Sophie LINGERAT

- CITEOS (Santerne Camargue) - LOT 2 Entretien de la signalisation tricolore - Pour un montant annuel HT de 967,00 € soit TTC 1 160,40 €"

Décision N° 10 Prise le 30 juin 2025 "Révision Bail de Mr et Mme LANGLOIS au 1er juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2026. Loyer 750,38€/mois

Décision N° 11 Prise le 2 juillet 2025 "Révision loyer CNFPT du 1er août 2025 au 31 juillet 2026 - Loyer annuel : 93 885,23€)

Décision N° 12 Prise le 2 juillet 2025 "Revision loyer SCI La REUNION du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 - Loyer annuel : 48 513,30€

Décision N° 13 Prise le 2 juillet 2025 "Revision loyer SCI LES SEYCHELLES du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 - Loyer annuel : 44 637,11€

Décision N° 14 Prise le 16 juillet 2025 Service de restauration de la Ville de Caveirac portant sur la fourniture des repas en liaison froide pour la restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires attribué à DUPONT RESTAURATION - 13 Avenue Blaise Pascal - 62820 LIBERCOURT, pour un prix unitaire de 3,0369 € HT le repas et 3,1569 € HT le pique-nique.

Décision N° 15 Prise le 6 août 2025 Acquisition d'un tracteur agricole d'occasion, marque KUBOTA de 2016, chez CEVENNES MOTOCULTURE- 33 Rue de l'Abrivado - 30000 NIMES, pour un montant HT de 46 666,67 € ainsi que la reprise de l'ancien tracteur agricole, marque Renault immatriculé 839 WZ 30 de 1999 pour un montant HT de 5 000,00 €.

5°) Informations du Maire :

1- **Annulation de la soirée Cinéma en Plein Air en raison de l'alerte orange – reportée à une date ultérieure.....**

2- **Dernière réunion de chantier ce jour sur les cours des écoles, tout sera prêt pour la rentrée**

3- **Manifestations à venir :**

- Vendredi 29 août de 14h00 à 19h00 : **Collecte de sang** à la salle polyvalente

- Vendredi 29 août à partir de 19h00 : **Soirée festive de fin d'été** – marché nocturne, animation musicale, restauration sur place, jeux pour enfants...

- Vendredi 5 et samedi 6 septembre : **Braderie des commerçants** – rue des Rolliers et Chemin Vermaciél

- Samedi 6 septembre à partir de 9h00 : **Forum des associations** – dans le Parc du Château

- Samedi 20 et dimanche 21 septembre : **Journées du Patrimoine**

- Samedi 27 septembre : **Revivre de la fête votive**

- Dimanche 28 septembre : **Journée espagnole** – Encierro de cabestres, Tienta, Cabestria, repas espagnol (20€ sur réservation en Mairie), projection du film sur Nimeño II – programme en ligne

6°) **Date du prochain conseil municipal : Jeudi 25 septembre 2025**

VOTE DES RAPPORTS

RAPPORT N°1 - Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande fonds de concours Nimes Métropole - Annule et remplace la délibération n°20252606 49/377 du 26 juin 2025 - Rapporteur M. le Maire

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

La Commune a commencé depuis 2022 la rénovation de ses bâtiments communaux et souhaite poursuivre des travaux sur le bâtiment de la « Salle Polyvalente » afin de permettre une réduction des consommations et une réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce bâtiment utilisé quotidiennement par les associations et la collectivité.

Les travaux concernant le remplacement des luminaires, des caissons de ventilations, des menuiseries, le renforcement de l'isolation des murs et de la toiture, l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique et la

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance

Sophie LINGERAT



surélévation du plancher bas avec isolation, d'un cout prévisionnel HT de 193 104,00 €, ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de Nîmes Métropole suivant délibérations du conseil municipal du 22 octobre 2024, 17 décembre 2024 et 26 juin 2025.

Dans le cadre de la mission DIAGNOSTIC de notre maître d'œuvre, le bureau d'étude technique (BET) Fluide et Structure, mandatés par Ecostudio, a effectué une visite du site. Cette visite a donné lieu à un rapport détaillé mettant en évidence plusieurs défaillances du bâtiment existant. Ces constats nécessitent des travaux structurels complémentaires, notamment sur le gros œuvre, le réseau électrique et le traitement des sols.

Bien que ces travaux ne soient pas directement liés à la performance énergétique, ils s'avèrent indispensables pour permettre la mise en œuvre efficace du projet initial et pour atteindre les objectifs de gain énergétique conformément aux préconisations techniques.

Il est à noter que les éléments chiffrés relatifs à cette mission n'ont pu être connus qu'à l'issue du processus de concertation technique et d'analyse menée avec le cabinet Ecostudio, dans le cadre de la revalorisation du montant des travaux. Il convient par conséquent de modifier le montant prévisionnel des travaux de cette opération et d'annuler la délibération N° DE20252606_49/377 du 26 juin 2025, ayant le même objet.

Monsieur le Maire propose de solliciter un fonds de concours auprès de Nîmes Métropole pour le projet précité d'un montant prévisionnel de 372 722.00 € HT.

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et avec 1 voix contre de Catherine ROCCO et 6 abstentions de
Patrick ETIENNE, Elisabeth CRES, Alice BROSETTE, Loïc CODOU, Laurence MARTIN, et Marc AUGIER,

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de la « salle polyvalente » d'un montant prévisionnel de 372 722.00 € HT.

DECIDE de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole pour le projet exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

ANNULE la délibération n° DE20252606_49/377 du 26 juin 2025 ayant le même objet.

RAPPORT N°2 - Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande subvention Conseil Départemental - Annule et remplace la délibération n° DE20241217_097/780 du 17 décembre 2024- Rapporteur M. le Maire

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

La Commune a commencé depuis 2022 la rénovation de ses bâtiments communaux et souhaite poursuivre des travaux sur le bâtiment de la « Salle Polyvalente » afin de permettre une réduction des consommations et une réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce bâtiment utilisé quotidiennement par les associations et la collectivité.

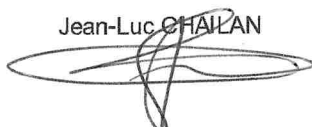
Les travaux concernant le remplacement des luminaires, des caissons de ventilations, des menuiseries, le renforcement de l'isolation des murs et de la toiture, l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique et la surélévation du plancher bas avec isolation, d'un cout prévisionnel HT de 193 104,00 €, ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental suivant délibérations du conseil municipal du 22 octobre 2024 et du 17 décembre 2024.

Dans le cadre de la mission DIAGNOSTIC de notre maître d'œuvre, le bureau d'étude technique (BET) Fluide et Structure, mandatés par Ecostudio, a effectué une visite du site. Cette visite a donné lieu à un rapport détaillé mettant en évidence plusieurs défaillances du bâtiment existant. Ces constats nécessitent des travaux structurels complémentaires, notamment sur le gros œuvre, le réseau électrique et le traitement des sols.

Bien que ces travaux ne soient pas directement liés à la performance énergétique, ils s'avèrent indispensables pour permettre la mise en œuvre efficace du projet initial et pour atteindre les objectifs de gain énergétique conformément aux préconisations techniques.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental tenant compte du nouveau cout prévisionnel des travaux et de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique de la « Salle

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT



Polyvalente » dont le plan de financement prévisionnel de cette opération, pour un montant estimatif de 372 722.00 € HT s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Montant en € HT	Libellés	Montant en €
Travaux	337 000,00	Subventions :	
Maîtrise d'œuvre-Divers	35 722,00	- Etat Fonds vert	58 331,00
		- Conseil Départemental	94 499,50
		- Conseil Régional	30 000,00
		- Nîmes Métropole	94 945,75
		Autofinancement	94 945,75
TOTAL	372 722,00	TOTAL	372 722,00

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et avec 1 voix contre de Catherine ROCCO et 6 abstentions de
Patrick ETIENNE, Elisabeth CRES, Alice BROSSETTE, Loïc CODOU, Laurence MARTIN, et Marc AUGIER,

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de la « salle polyvalente » et son plan de financement d'un montant prévisionnel de 372 722.00 € HT.

DECIDE de solliciter une subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental pour le projet précité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

ANNULE la délibération n° DE20241217_097/780 du 17 décembre 2024 ayant le même objet.

RAPPORT N°3 - Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande subvention Région Occitanie - Annule et remplace la délibération n° DE20241217_096/779 du 17 décembre 2024 – Rapporteur M. le Maire

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

La Commune a commencé depuis 2022 la rénovation de ses bâtiments communaux et souhaite poursuivre des travaux sur le bâtiment de la « Salle Polyvalente » afin de permettre une réduction des consommations et une réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce bâtiment utilisé quotidiennement par les associations et la collectivité.

Les travaux concernant le remplacement des luminaires, des caissons de ventilations, des menuiseries, le renforcement de l'isolation des murs et de la toiture, l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique et la surélévation du plancher bas avec isolation, d'un coût prévisionnel HT de 193 104,00 €, ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Occitanie suivant délibérations du conseil municipal du 22 octobre 2024 et du 17 décembre 2024.

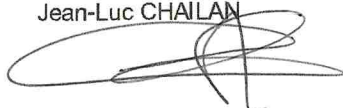
Dans le cadre de la mission DIAGNOSTIC de notre maître d'œuvre, le bureau d'étude technique (BET) Fluide et Structure, mandatés par Ecostudio, a effectué une visite du site. Cette visite a donné lieu à un rapport détaillé mettant en évidence plusieurs défaillances du bâtiment existant. Ces constats nécessitent des travaux structurels complémentaires, notamment sur le gros œuvre, le réseau électrique et le traitement des sols.

Bien que ces travaux ne soient pas directement liés à la performance énergétique, ils s'avèrent indispensables pour permettre la mise en œuvre efficace du projet initial et pour atteindre les objectifs de gain énergétique conformément aux préconisations techniques.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie tenant compte du nouveau coût prévisionnel des travaux et de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique de la « Salle Polyvalente » dont le plan de financement prévisionnel de cette opération, pour un montant estimatif de 372 722.00 € HT s'établit comme suit :

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance

Sophie LINGERAT

4/9



DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Montant en € HT	Libellés	Montant en €
Travaux	337 000,00	Subventions :	
Maîtrise d'œuvre-Divers	35 722,00	- Etat Fonds vert	58 331,00
		- Conseil Départemental	58 331,00
		- Conseil Régional	30 000,00
		- Nîmes Métropole	113 030,00
		Autofinancement	113 030,00
TOTAL	372 722,00	TOTAL	372 722,00

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et avec 1 voix contre de Catherine ROCCO et 6 abstentions de
Patrick ETIENNE, Elisabeth CRES, Alice BROSSETTE, Loïc CODOU, Laurence MARTIN, et Marc AUGIER,

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de la « salle polyvalente » et son plan de financement d'un montant prévisionnel de 372 722.00 € HT.

DECIDE de solliciter une subvention d'investissement auprès de la Région Occitanie pour le projet précité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l' élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

ANNULE la délibération n° DE20241217_096/779 du 17 décembre 2024 ayant le même objet.

RAPPORT N°4 - Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande subvention ETAT – Fonds Vert - Annule et remplace la délibération n°20241217_094/777 – Rapporteur M. le Maire

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

La Commune a commencé depuis 2022 la rénovation de ses bâtiments communaux et souhaite poursuivre des travaux sur le bâtiment de la « Salle Polyvalente » afin de permettre une réduction des consommations et une réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce bâtiment utilisé quotidiennement par les associations et la collectivité.

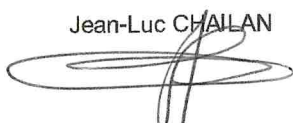
Les travaux concernant le remplacement des luminaires, des caissons de ventilations, des menuiseries, le renforcement de l'isolation des murs et de la toiture, l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique et la surélévation du plancher bas avec isolation, d'un cout prévisionnel HT de 193 104,00 €, ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert suivant délibérations du conseil municipal du 22 octobre 2024 et du 17 décembre 2024.

Dans le cadre de la mission DIAGNOSTIC de notre maître d'œuvre, le bureau d'étude technique (BET) Fluide et Structure, mandatés par Ecostudio, a effectué une visite du site. Cette visite a donné lieu à un rapport détaillé mettant en évidence plusieurs défaillances du bâtiment existant. Ces constats nécessitent des travaux structurels complémentaires, notamment sur le gros œuvre, le réseau électrique et le traitement des sols.

Bien que ces travaux ne soient pas directement liés à la performance énergétique, ils s'avèrent indispensables pour permettre la mise en œuvre efficace du projet initial et pour atteindre les objectifs de gain énergétique conformément aux préconisations techniques.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert tenant compte du nouveau cout prévisionnel des travaux et de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique de la « Salle Polyvalente » dont le plan de financement prévisionnel de cette opération, pour un montant estimatif de 372 722.00 € HT s'établit comme suit :

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT



DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Montant en € HT	Libellés	Montant en €
Travaux	337 000,00	Subventions :	
Maîtrise d'œuvre-Divers	35 722,00	- Etat Fonds vert	58 331,00
		- Conseil Départemental	58 331,00
		- Conseil Régional	30 000,00
		- Nîmes Métropole	113 030,00
		Autofinancement	113 030,00
TOTAL	372 722,00	TOTAL	372 722,00

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et avec 1 voix contre de Catherine ROCCO et 6 abstentions de
Patrick ETIENNE, Elisabeth CRES, Alice BROSSETTE, Loïc CODOU, Laurence MARTIN, et Marc AUGIER,

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de la « salle polyvalente » et son plan de financement d'un montant prévisionnel de 372 722.00 € HT.

DECIDE de solliciter une subvention d'investissement auprès de l'Etat au titre du fonds vert pour le projet précité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

ANNULE la délibération n° DE20241217_094/774 du 17 décembre 2024 ayant le même objet.

Patrick ETIENNE se dit surpris de cette demande au titre du Fonds Vert car il avait été annoncé lors d'un précédent Conseil que cette aide de l'Etat était supprimée. Le Maire répond qu'en effet c'est ce qui avait été dit précédemment par les services de l'Etat qui ont informé néanmoins la Mairie que l'aide pouvait être à nouveau sollicitée.

Il s'exprime par ailleurs au nom de son groupe qui va s'abstenir car ils sont contre ce projet de rénovation mais pas contre une demande de subvention. Ils constatent juste que la partie autofinancement a doublé et que à ce montant là c'est dommage de ne pas faire un bâtiment neuf et regrette qu'une étude n'ait pas été menée afin de comparer les montants pour la rénovation et la création d'un nouveau bâtiment. Il rajoute qu'une salle polyvalente est indispensable sur la commune et que ce projet fera probablement partie des projets de la campagne municipale à venir. Le Maire répond que cela fait évidemment partie du « jeu » et tient à rappeler que ces travaux représenteraient une économie d'énergie considérable.

RAPPORT N°5 - FINANCES - Actualisation à compter de l'année 2025 de la Redevance de l'abonnement d'Eau Brute – Rapporteur O. GIOVANNELLI

Madame Odile GIOVANNELLI, rapporteur, expose :

Vu la délibération du 28 avril 2016 au terme de laquelle le conseil municipal s'est engagé à optimiser les recettes du budget de l'eau brute ;

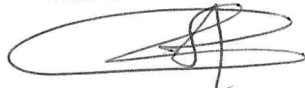
Vu la délibération du 16 février 2023 fixant le nouveau tarif de la redevance d'abonnement d'Eau Brute non traitée pour l'année 2023 ;

Au vu de l'actualisation annuelle appliquée et facturée par la société BRL, la ville est donc dans l'obligation de répercuter l'augmentation sur le tarif en vigueur de la redevance d'abonnement;

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

FIXE le tarif de la Redevance d'abonnement de l'eau brute, à compter de l'année 2025:

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT



PRESTATION	TARIF HT à partir du 01/01/2025
Redevance d'abonnement	114.47 € / an

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous documents relatifs à cette délibération

RAPPORT N°6 - URBANISME- Acquisition d'une partie de la parcelle BC 198 – accès crématorium – Rapporteur C. GUERRE

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur,

Rappelle la délibération du 20 avril 2023 approuvant le principe de création d'un crématorium et d'un jardin du souvenir contigu sur le territoire de la ville de Caveirac.

Considérant que le site d'implantation du crématorium, est accessible uniquement par une parcelle privée, appartenant à la SAS Heidelberg Materials France Granulats (anciennement GSM), un document d'arpentage cadastral, relatif au morcellement de la parcelle concernée, a été établie par Monsieur Antoine VACHER, géomètre expert.

Monsieur Cyril GUERRE propose d'acquérir, 749 m² issu de la parcelle section BC n° 198 au prix de 3 € le m², soit pour un montant de 2 247,00 €, permettant ainsi qu'un accès public soit réalisé.

Les frais de Notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Vu le document d'arpentage cadastral relatif au morcellement de la parcelle BC 198.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Monsieur Cyril GUERRE

DECIDE d'acquérir au prix de 3 € le m² 749 m², issu de la parcelle section BC n° 198, soit pour un montant de 2 247,00 €, appartenant à la SAS Heidelberg Materials France Granulats (anciennement GSM)

DIT que les frais de notaires et de géomètre seront à la charge de la Commune

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

AUTORISE. Monsieur le Maire, ou à défaut l' élu délégué, à signer le document d'arpentage et tout actes notariés relatifs à cette acquisition, ainsi que toutes pièces y afférant

Arrivée de Sophie GIMENO à 18h24.

Patrick ETIENNE demande à combien devraient s'élever les frais de notaire. Il lui est répondu que les frais adossés à un acte de ce montant devraient être minimales.

Cyril GUERRE en profite pour donner une information concernant la voie verte : la préparation du chantier a commencé, les travaux débutent en octobre ou novembre pour une durée de 8 mois environ.

RAPPORT N°7 - Ressources Humaines - Création poste Adjoint administratif territorial - Suppression poste Technicien principal 1ère classe Modification du tableau des emplois permanents – Rapporteur S. ESCUDIER

Madame Sophie ESCUDIER, rapporteur :

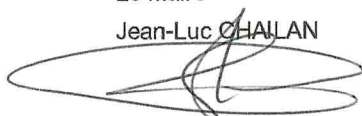
Rappelle que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel grade il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance

Sophie LAMBERT



Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines et Dialogue Social en date du 15 juillet 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet afin de pourvoir au remplacement de la responsable du service technique.

Madame Sophie ESCUDIER propose au Conseil Municipal :

- La création de l'emploi permanent à temps complet suivant :

Grade	Date de création	Nombre de poste
Adjoint Administratif Territorial	01/09/2025	1

- La suppression de l'emploi permanent à temps complet suivant :

Grade	Date de création	Nombre de poste
Technicien principal 1 ^{ère} classe	01/09/2025	1

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Madame Sophie ESCUDIER

DÉCIDE :

- La création de l'emploi permanent à temps complet suivant :

Grade	Date de création	Nombre de poste
Adjoint Administratif Territorial	01/09/2025	1

- La suppression de l'emploi permanent à temps complet suivant :

Grade	Date de création	Nombre de poste
Technicien principal 1 ^{ère} classe	01/09/2025	1

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élue déléguée à signer tout document relatif à cette affaire.

RAPPORT N°8 - Ressources Humaines - Création poste Adjoint technique territorial - Modification du tableau des emplois permanents – Rapporteur S. ESCUDIER

Madame Sophie ESCUDIER, rapporteur :

Rappelle que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel grade il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines et Dialogue Social en date du 15 juillet 2025,

Considérant l'évolution du Pôle Enfance Jeunesse, qu'il convient de renforcer en créant un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet.

Madame Sophie ESCUDIER propose au Conseil Municipal la création de l'emploi permanent à temps complet suivant :

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN

La Secrétaire de séance

Sophie LINBERAT

Grade	Date de création	Nombre de poste
Adjoint Technique Territorial	01/09/2025	1

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Madame Sophie ESCUDIER

DÉCIDE :

- La création de l'emploi permanent à temps complet suivant :



Grade	Date de création	Nombre de poste
Adjoint Technique Territorial	01/09/2025	1

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élue déléguée à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 18h24.

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 28 Août 2025		
NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
Jean-Luc CHAILAN	MAIRE	
Sophie LINGERAT	SECRÉTAIRE DE SÉANCE	

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN

La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT